

Cession de fonds de commerce

Check-list de suivi de dossier

À cocher au fil du dossier — pour ne rien oublier ni manquer un délai.

À jour de la loi du 26 mai 2026

Dossier n° _____

Clerc en charge _____

Signature prévue le _____

Cédant _____

Cessionnaire _____

1 Ouverture & prise de contact

- ☐ Prise en charge confirmée à chaque partie (cédant, cessionnaire, mandataire).
- ☐ Liste des pièces transmise.
- ☐ Honoraires annoncés et convention d'honoraires signée (acte non tarifé).
- ☐ Chaque échange confirmé par écrit.

Fait le _____ · Par _____

2 Analyse & prise en main du dossier

- ☐ Parties vérifiées : état civil, capacité, pouvoirs, comparution.

☐ **LCB-FT** Recherche LCB-FT sur les parties : identification et vérification, bénéficiaire effectif (personne morale), consultation du gel des avoirs et statut PEP.

- ☐ Fonds : titre de propriété et désignation (éléments corporels et incorporels).
- ☐ Bail : copie et renouvellements ; agrément / intervention du bailleur.
- ☐ Conditions financières et suspensives ; date de réitération notées.

☐ **LOI 26/05/2026** Bail vérifié : mensualisation, dépôt de garantie ≤ 1 trimestre, clause « tunnel », droit de préférence (L.145-46-1).

Fait le _____ · Par _____

3 Pièces nécessaires

- ☐ Socle réuni : titre, bail, matériel/stock, contrats de travail + 3 bulletins, contrats en cours, diagnostics, comptable.
- ☐ Personne morale : statuts à jour, K-bis, pouvoirs du représentant, PV autorisant l'opération.
- ☐ Pièces liées à l'activité : licence débit de boissons, tabac, presse, FDJ, brasseur, PMU.

☐ **CLÉ** Agrément du bailleur obtenu avant la signature de l'avant-contrat (si le bail comporte une clause d'agrément).

Fait le _____ · Par _____

4 Compromis (avant-contrat)

- ☐ Compromis rédigé : désignation, prix, conditions suspensives, dépôt, séquestre, commission.
- ☐ Dates butoirs fixées : signature · versement du dépôt de garantie · offre de prêt.
- ☐ Décompte cessionnaire + convention signés (copie remise) ; compromis diffusé ; RIB collectés.

☐ **RÉFLEXE** Toute condition prévue au compromis non respectée dans le délai imparti (dépôt de garantie, offre de prêt, autre condition suspensive) : rappel immédiat adressé aux parties.

Fait le _____ · Par _____

5 Demandes de pièces & purges

- ☐ État civil à jour et régime matrimonial vérifiés.
- ☐ Si personne morale : statuts à jour et pouvoirs du représentant à jour.

☐ **LCB-FT** Vigilance LCB-FT au fil du dossier : actualisation des informations, justification de l'origine des fonds, cohérence de l'opération.

- ☐ Greffe (K-bis) · état des inscriptions et créanciers inscrits · certificat de non-faillite.
- ☐ Mairie : préemption commerciale (si périmètre de sauvegarde) · licence débit de boissons.
- ☐ Préfecture · certificat d'urbanisme · état hypothécaire (murs).
- ☐ Comptable : attestation CA 3 exercices · inventaire des marchandises.

☐ **CLÉ · LOI 26/05/2026** Information des salariés purgée — entreprises < 50 salariés, au moins 1 mois avant la vente.

Fait le _____ · Par _____

6 Réitération par acte authentique

☐ Relecture du compromis : comparution, CS levées, dépôt localisé, mandat/commission, origine des fonds.

☐ **LCB-FT** Fiche TRACFIN complétée : parties, cohérence économique, origine des fonds.

☐ Acte rédigé, annexes numérotées, attestations de propriété (avec et sans prix).

☐ Intitulé de l'acte vérifié (figure sur le certificat de signature).

Fait le _____ · Par _____

7 Formalités postérieures

☐ Enregistrement de l'acte aux impôts — dans le mois.

☐ Annonce légale — sous 15 jours, puis publication au BODACC (via greffe).

☐ Guichet unique de l'INPI : cessation · modification · immatriculation.

☐ **DÉLAI** Avis de cession à l'administration fiscale — sous 45 jours (fait courir la solidarité fiscale).

☐ Signification de la cession du bail au bailleur (commissaire de justice) ; copie de l'acte au cessionnaire et au comptable.

Fait le _____ · Par _____

8 Période d'opposition & séquestre

☐ Prix séquestre (étude ou banque).

☐ **DÉLAI · FORCLUSION** Opposition des créanciers inscrits — 10 jours après la publication au BODACC.

☐ **LEVIER** Solidarité fiscale suivie — 90 jours, ou 30 jours si les déclarations sont anticipées.

☐ Oppositions traitées et copiées au cédant.

Fait le _____ · Par _____

9 Libération du prix & clôture

☐ Délais purgés : opposition et solidarité fiscale.

☐ Décompte définitif validé par le notaire, daté et signé par le cédant, RIB au dossier.

☐ Prix libéré.

☐ Clôture : accès clients fermés · archivage · radiation ou mise en sommeil de la société cédante.

Fait le _____ · Par _____

Délais critiques & pièges à éviter

Délais à surveiller de près

Formalité	Délai	Point de départ
Enregistrement de l'acte (impôts)	1 mois	Date de l'acte
Annonce légale (support habilité)	15 jours	Date de la cession
Avis de cession à l'administration fiscale	45 jours	Publication de la cession
Déclaration de résultat de cessation	60 jours	Publication de la cession
Opposition des créanciers inscrits	10 jours — forclusion	Publication au BODACC
Solidarité fiscale de l'acquéreur	90 jours (ou 30 jours)	Dépôt de la déclaration / de l'avis

Trois pièges qui coûtent cher

1. Information des salariés (loi Hamon)
Entreprises de moins de 50 salariés, au moins 1 mois avant la vente (loi du 26 mai 2026). Simple information, pas un droit de préemption — mais sa purge **conditionne la signature**.

2. Agrément du bailleur
Cause de blocage fréquente. Si le bail comporte une clause d'agrément, l'obtenir **avant la signature de l'avant-contrat**, sous peine de remettre l'opération en cause.

3. Levier séquestre : 90 → 30 jours
Anticiper les déclarations post-cession (avis sous 45 jours, résultat dans le délai, cédant à jour) ramène la solidarité fiscale de 90 à 30 jours : le prix est libéré **jusqu'à deux mois plus tôt**.

Réflexe LCB-FT — la cession de fonds est une opération sensible.
Commander votre rapport LCB-FT et compléter la fiche TRACFIN : qualité des parties, cohérence économique de l'opération, origine des fonds.